

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 06 novembre 2007

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **19**
Votants : **19**

Date de réunion

06/11/2007

Date de convocation

30/10/2007

Date d'affichage

09/11/2007

Le **06/11/2007** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Geneviève DEPRES, Fernande BOUILLARD, Martine DERONZIER, Mrs André BONAVENTURE, Gilles DECARRE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Véronique BETEMPS, Maryline BURRIN, Marie-Hélène CHALUT, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Jérôme ANDREANI, Lucien BARBIER, Claude DURAND, Jean MENU, Damien PERREARD, Claude PIACENTINI, Alain TREMBLAIS, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) :

Absent(s) : Mmes Laurence BAZIN, Nicole CHEVALLAY, Serge GRY, Raymond NOVI.

Secrétaire de séance : Claude DURAND

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 octobre 2007 est entériné à l'unanimité.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point n°8 « BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – Modification du règlement » - Accord à l'unanimité

0

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – *Présentation du Plan de Sauvegarde Communal*

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un Plan de Sauvegarde Communal va leur être présenté. Il s'agit de la première phase de diagnostic d'un plan nécessaire à la prise en charge des sinistres pouvant survenir sur la Commune de Viry.

1

HAMEAU D'ESSERTET – *Attribution du marché*

Dans le cadre des travaux de distribution d'eau potable, d'eaux pluviales et de voirie sur le hameau d'Essertet, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché relatif à ces travaux a été confié à l'entreprise SASSI BTP pour un montant de 1 371 755.48 € H.T..

2

CESSION GRATUITE – L'ELUISET – *SARL ALP'PCP / Commune de VIRY*

Dans le cadre du permis de construire n° 074.309.07.Q.0043, une cession gratuite de la parcelle E n°2012 d'une surface de 58 m² (anciennement parcelle E n°1957) est prévue au profit de la Commune de VIRY. Il convient de demander la validation de cette cession gratuite en application de la loi du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » (décret du 26 mars 1993) afin de régulariser les travaux d'aménagement prévus dans l'emprise de l'emplacement réservé n°16 prévu au PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession gratuite de la parcelle E n°2012 pour une superficie de 58 m² et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3

PERSONNEL COMMUNAL – *Suppression et création de poste*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'organisation du service scolaire et notamment un poste ASEM nécessite les modifications suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de supprimer au 31 décembre 2007 un poste à temps complet
- décide de créer au 1^{er} janvier 2008 un poste à temps non complet (31/35^{ème})

4

PERSONNEL COMMUNAL – *Fixation des taux de promotion*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux

permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré) le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Il précise que ce dispositif facilite les déroulements de carrière et donne aux collectivités territoriales les moyens juridiques de la gestion de leurs ressources humaines plus adaptés aux réalités démographiques locales.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Elle est nécessaire pour l'élaboration du tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2008. Il ajoute que l'autorité territoriale reste libre de nommer, ou non, les agents à un grade d'avancement. Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade à la Commune de Viry :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO EN %
Attaché	Attaché principal	100
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100
ASEM 1 ^{ère} classe	ASEM principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	Adjoint animation 1 ^{ère} classe	100
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100

5 CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » – *Demande de subvention*

L'assemblée, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes à la MJC de Viry, au titre du contrat « Enfance et Jeunesse » :

ACTIONS	MONTANTS
Salaire responsable enfance Claverie (juillet et août 2007)	4 407,45 €
Salaire animateur Favre (juillet et août 2007)	4 907,63 €
Salaire apprentie Durand (juillet et août 2007)	2 560,00 €
Coût postes administratif et entretien (juillet et août 2007)	1 621,99 €
Solde activités (juillet et août 2007)	3 333,43 €
TOTAL	16 830,50 €

6 APE DE VIRY – *Subvention - transport piscine*

Monsieur Gilles DECARRE rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2004 des sorties piscine à PERLY sont organisées pour les élèves de l'école primaire. Il précise qu'une participation communale pour la prise en charge du transport à 73 € par séance a été votée le 21 novembre 2006. Compte tenu d'une augmentation des tarifs du transporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser la subvention initiale à 85 € par séance.

7 AMICALE DU PERSONNEL – *Demande de subvention*

Au titre de l'année 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'amicale du personnel communal une subvention exceptionnelle de 300 €.

8 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – *Modification du règlement*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque est municipale depuis le 1^{er} janvier dernier et que le tarif des amendes de retard a été voté le 19 décembre 2006. Le nombre de personnes empruntant des livres et ne les restituant pas ne cesse d'augmenter. Monsieur le Maire propose de modifier le tarif des amendes de retard. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants ainsi que le règlement de ce service :

- 0.20 € par livre après la première lettre de retard
- 0.50 € par livre après la deuxième lettre de retard
- 1 € par livre après la troisième lettre de retard

Les documents non rendus après trois lettres de rappel, soit après plus de trois mois de retard, seront facturés et leur remboursement devra s'effectuer auprès du trésor public selon des tarifs forfaitaires présentés ci-dessous :

Revue	4 €
Poche	5 €
Bande dessinée	10 €
Roman	15 €
Beaux livres	20 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

DELEGATION :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Commission sport

Monsieur Gilles DECARRE rend compte du projet du 3^{ème} gymnase à Collonges sous Salève. Le coût est estimé à environ 2 millions d'euros.

Les deux premiers gymnases sont déjà bien fréquentés.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET